Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260407-D202620-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
03 avril 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Loïc MARREC, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Gaëlle GOUZAC'H, Christophe FAVE, Delphine ROUSIC, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Anouk PERON, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absent excusé : Isabelle LE BIHAN qui a donné procuration à Loïc MARREC.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-20

Objet : création et composition des commissions municipales

Rapporteur : Tristan BREHIER, Maire

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il est proposé de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil municipal :

- Commission « Finances, économie, tourisme et mobilité »
- Commission « Urbanisme, patrimoine et littoral »
- Commission « Travaux, environnement et biodiversité »
- Commission « Enfance, jeunesse, animation et culture »
- Commission « Communication, numérique et valorisation de la commune »

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 10 membres, hors Maire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260407-D202620-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création des commissions municipales précitées.
- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour approuver les compositions suivantes :

- **Commission « Finances, économie, tourisme et mobilité » :** Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Loïc MARREC, Anouk PERON, Vincent MARIETTE et Béatrice BIENASSIS.
- **Commission « Urbanisme, patrimoine et littoral » :** Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Isabelle LE BIHAN, Noël-Luc LE BIHAN, Didier RENAUD, Christophe FAVE, Eric COZIEN, Thierry BAUDOIN et Béatrice BIENASSIS.
- **Commission « Travaux, environnement et biodiversité » :** Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Noël-Luc BOSSER, Michaël ROCHE-KERMARREC, Christophe FAVE, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Thierry BAUDOIN et Béatrice BIENASSIS.
- **Commission « Enfance, jeunesse, animation et culture » :** Tristan BREHIER, Anne JOURDAIN, Loïc MARREC, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Gaëlle GOUZACH, Delphine ROUSIC, Morgane LE GALL, Vincent MARIETTE et Lydia LE VOURCH.
- **Commission «Communication, numérique et valorisation de la commune» :** Tristan BREHIER, Anne JOURDAIN, Gaëlle CABON, Gaëlle GOUZACH, Delphine ROUSIC, Anouk PERON, Vincent MARIETTE et Lydia LE VOURCH.

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 07 avril 2026,

Le Maire,
Tristan BREHIER

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)